



PROCÉDURE D'UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE DEPUIS UN SMARTPHONE

Accès

Simple, gratuit et disponible 24h/24, le Portail Famille me permet :

- d'inscrire ses enfants aux activités et de réserver les jours de présence
- de consulter et régler en ligne mes factures
- de télécharger les documents nécessaires à mes démarches
- de communiquer facilement avec le Guichet unique
- d'être informé des actualités relatives aux activités

Se connecter sur <https://mon.albertville.fr/>

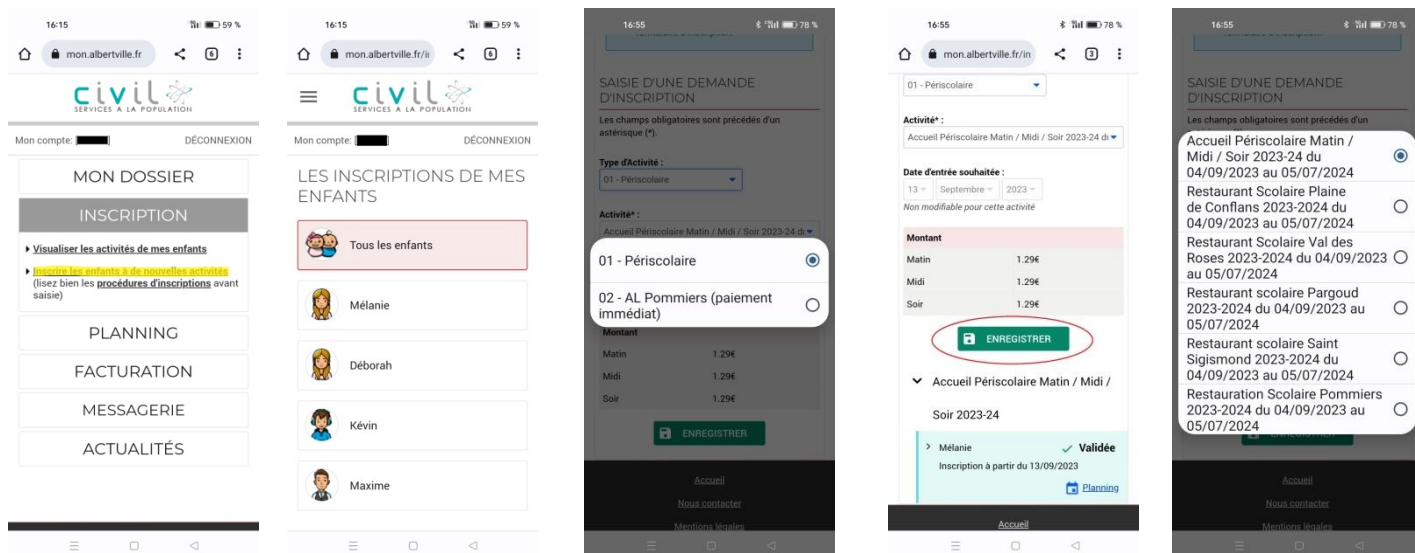
Sur la page j'ai accès aux documents, aux actualités et j'ai la possibilité de me connecter.

Je saisi alors mon identifiant et mon mot de passe transmis par le guichet unique pour arriver sur ma page d'accueil.



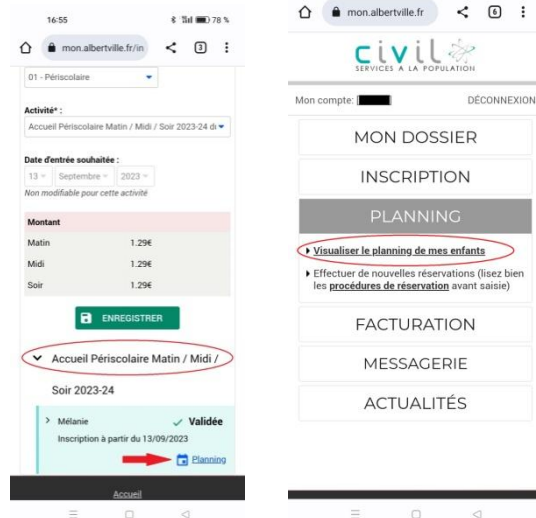
Accueils périscolaires (matin - soir – restauration scolaire) et Accueils de loisirs enfance (mercredi – vacances scolaires)

- Je clique sur « inscription » puis sur « inscrire les enfants à de nouvelles activités ».
- Je sélectionne l'enfant à inscrire ce qui va ouvrir la saisie d'une demande d'inscription.
- Je sélectionne le « type d'activité » puis « l'activité » et je clique sur « enregistrer »



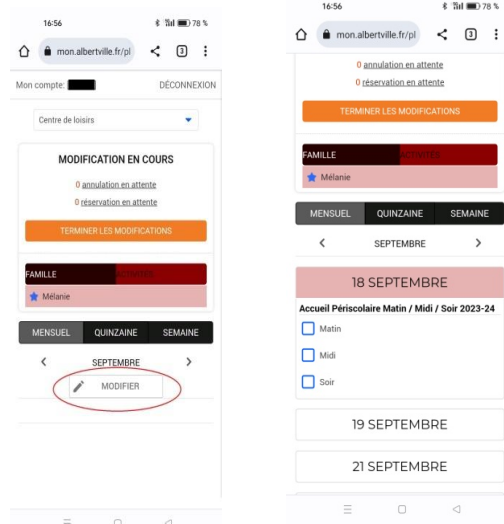
Si le dossier Pass' Enfance-Jeunesse est fait, l'activité se valide automatiquement.

- Je peux alors accéder au planning en cliquant sur l'activité souhaitée puis sur l'icône « planning » ou depuis le module planning sur la page d'accueil.

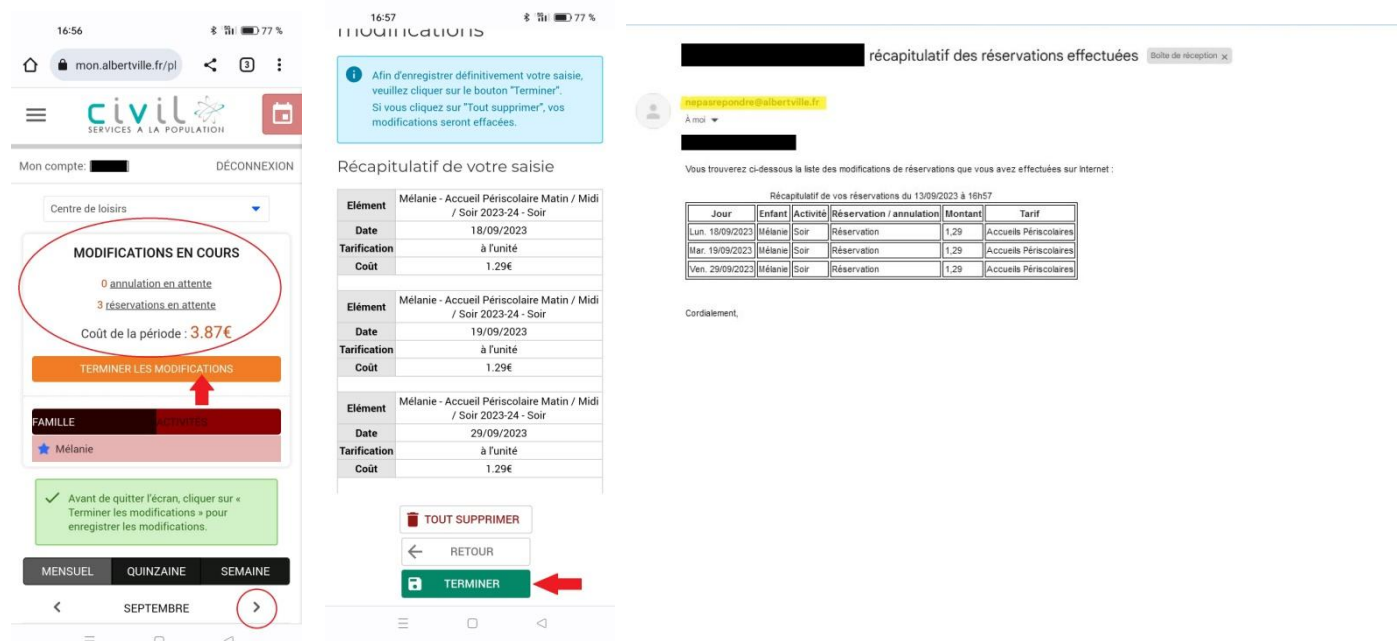


- Pour réserver les jours de présence, je clique sur « modifier » pour faire apparaître les jours du mois en cours.
- Je sélectionne le(s) jour(s) et le(s) activités selon mes besoins en cochant la ou les case(s) correspondante(s).
- **Une fois la sélection faite, je valide mes choix en cliquant sur « valider » en bas de la page.**

- Mes réservations sont en attente de validation dans le "panier".

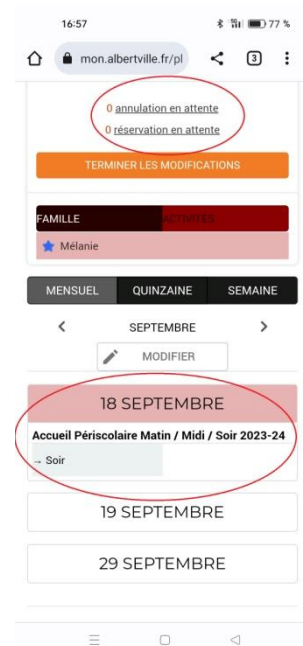


- Je peux alors changer de mois en cliquant sur la flèche à côté du mois ou terminer mes réservations en appuyant sur « terminer les modifications ».
- Un récapitulatif s'ouvre et je **dois le valider en cliquant sur 'terminer' pour confirmer mes réservations.**
- Je reçois un mail de confirmation que je garde jusqu'à la facturation comme justificatif de ma réservation.



En retournant sur le planning, le "panier" est à présent vide et je visualise les réservations effectuées par la présence des jours sous le mois

Remarque : pour annuler une réservation, je recommence la procédure et je décoche selon mes besoins. **Je pense toujours à cliquer sur « terminer les modifications » et à conserver le mail précisant les annulations.**



École municipale des Sports et Territoire Jeune

- La procédure est identique : je valide mes choix, le planning sera automatiquement créé avec la présence de l'enfant. Je n'ai plus rien à faire.

The first screenshot shows the 'SAISIE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION' form. It includes fields for 'Type d'Activité' (15- EMS), 'Activité*' (EMS 2025/2026 1er trim. du 17/09/2025 au 03/1/2026), 'Date d'entrée souhaitée' (17 Septembre 2025), and 'Groupe*' (Badminton 9/11 ans). A table shows the 'Montant' for 'EMS 2025/2026 1er trim.' as 1.30€. An 'ENREGISTRER' button is at the bottom.

The second screenshot shows the '01 - Périscolaire' section. It lists 'Activité*' as 'Accueil Périscolaire Matin / Soir 2024-25 du 02/09/2025'. A table shows the 'Montant' for 'Matin' and 'Soir' as 1.37€. A confirmation message states 'EMS 2025/2026 1er trim.' is 'Validée' with a 'Planning' link. An 'ENREGISTRER' button is also present.

The third screenshot shows the 'MODIFICATION EN COURS' screen. It displays a calendar view for 'SEPTEMBRE' with a 'MODIFIER' button. The '17 SEPTEMBRE' is highlighted, showing 'EMS 2025/2026 1er trim.' and '→ EMS 2025/2026 1er trim.'.

Dans le cas de l'EMS, je choisis également le groupe qui précise l'activité à laquelle je souhaite inscrire mon enfant.

Renseignements complémentaires

Guichet unique enfance-jeunesse

7 rue Pasteur – 73200 ALBERTVILLE

04 79 10 45 20

Horaires d'ouverture (sur rendez-vous):

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

(fin à 17h le vendredi, fermeture public les mardis et jeudis après-midi)